

# Holtzemer

la gazette de notre village



## Votre rendez-vous régulier avec la Commune de Holtzheim

### Édito



Alors que pour le plus grand nombre de Holtzheimois, la fin des congés s'approche, nous pouvons nous remémorer les belles fêtes qui ont marqué les deux derniers mois dans notre Commune : fête à l'école, au périscolaire, à la maison de retraite, bal populaire, messti, fête de la musique, fête de nos diverses associations (pompiers, Vogesia, ASH,...).

Toutes ces structures sont soutenues par la municipalité en termes de gratuité des salles, subventions et soutien logistique.

Cet été a vu aussi l'achèvement des nouveaux terrains et du club house du tennis et le lancement des travaux d'extension de la salle de la Bruche.

Ces travaux initiés par la municipalité bénéficient des soutiens publics du Département, de la Région et de l'Etat. Nous les remercions pour leur confiance. Enfin, les travaux de mise en sécurité du pont de la Bruche à l'initiative de l'Eurométropole touchent à leur fin.

Merci aux commerçants, aux Holtzheimois et aux automobilistes de transit pour leur compréhension et leur patience.

Dans l'attente de l'inauguration de cette réalisation dont la date est à confirmer, il me reste à remercier toutes les parties prenantes (parents d'élèves, assistantes maternelles, corps enseignant, commission école) pour le choix du retour à la semaine de quatre jours ; la réactivité de tous a permis d'obtenir l'instauration de ces nouveaux rythmes scolaires dès septembre 2017.

En parallèle, la municipalité maintient la gratuité de l'accueil du matin, soutient le développement de la cantine du périscolaire au vu de l'accroissement du nombre d'inscrits et a fait agrandir l'aire de jeux au parc municipal.

C'est dans ces excellentes conditions que je souhaite aux petits et aux plus grands une belle rentrée.

**Fänge's alli widder guet an!**

**votre Maire**  
**Pia IMBS**

N°24  
A o û t - 2 0 1 7

### Dans ce numéro...

#### RETOUR SUR LE CM DU 30 JUIN

Périscolaire, budget voirie, recensement

#### TROUBLES DE VOISINAGE

Réglementation en termes de bruit

#### RYTHMES SCOLAIRES

Retour à la semaine de 4 jours

#### AIRE DE JEUX

Agrandissement et nouveaux agrès

**ET PLUS ENCORE...** Brèves, infos, agenda culturel...

# Synthèse des chantiers en cours

## Les nouveaux courts de tennis



Les travaux des nouveaux courts de tennis sont achevés. Les terrains sont praticables depuis le 1<sup>er</sup> juillet.

Pour sa part, le Club House avance à grand pas : sanitaires, électricité, plâtrerie en phase finale, crépissage extérieur devraient être achevés d'ici la fin du mois d'août ; la municipalité attend le passage de la commission de sécurité pour le rendre accessible au public.

L'inauguration des nouveaux tennis est prévue cet automne en présence des différents financeurs.

**Contact :** Roby Seher - Président au **06 88 45 10 38** ou par mail : [robseher@estvideo.fr](mailto:robseher@estvideo.fr) se tient à la disposition de ses membres et de tous ceux qui souhaitent rejoindre le Tennis club de Holtzheim.

## Extension salle de la Bruche :



Après l'installation du chantier (sécurisation des lieux et mise en place des cabanes de chantier), le démarrage des travaux de gros-œuvre a commencé le 24 août par le décaissage des anciens terrains de tennis... Vous serez informés du déroulement des travaux tout en long de leur réalisation dans nos prochaines éditions.

## Réfection du sol de la salle Wado Kai :



Pour une meilleure pratique sportive, la municipalité a fait refaire dès 2014, le sol de la salle Montaigne (gymnase) de la Salle de la Bruche ; cet été la salle Wado kai a elle également été rénovée avec les mêmes dalles.

Merci au Service technique et aux bénévoles pour leur aide pour cette pose.

## Pont de la Bruche



Les travaux sur le pont de la Bruche touchent à leur fin. Pour construire la passerelle, qui sera accrochée à l'ouvrage cet automne, il a été nécessaire de renforcer le pont existant qui n'avait pas été réalisé en béton armé. Ainsi, une dalle de béton armé a été créée, dans laquelle la passerelle sera ancrée.

Afin de prolonger la vie de l'ouvrage existant, d'autres travaux d'entretien ont été effectués :

- Béton projeté en dessous des voutes,
- Étanchéité complète de l'ouvrage,
- Protection de la pile en cours d'eau,
- Mise aux normes des garde-corps.

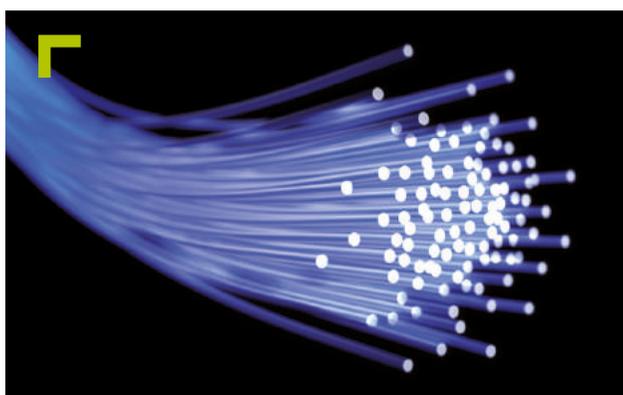




# Retour sur le Conseil Municipal du 30 juin 2017

aux termes duquel il a notamment été :

- constaté que les prestations actuelles pour le « service de midi » ne sont plus suffisantes eu égard au nombre croissant d'enfants inscrits au service de restauration. Après avoir rappelé qu'aux termes du budget réalisé au 31 décembre 2016 il ressort un excédent budgétaire au titre de la Délégation de Service Public (DSP) avec l'OPAL le quel, cumulé avec les excédents précédents, s'établit actuellement globalement à 26.746,50 €, **le Conseil Municipal a notamment décidé d'ouvrir la Salle Beethoven (dépendant de la Salle de la Bruche) au « service de midi » afin de permettre l'accueil d'enfants supplémentaires et d'affecter à cette fin la somme de 5.480.- € pour la période 2017/ 2018.** Le surplus du montant étant affecté aux travaux notamment de sécurisation de l'accès à l'accueil du périscolaire et à l'ajustement du budget prévisionnel de la DSP ;
- approuvé le projet de délibération de l'Eurométropole de Strasbourg relatif à l'ajustement du programme « Projets sur l'Espace Public de l'année 2017 » concernant la voirie, la signalisation, les ouvrages d'art, l'eau et l'assainissement, étant précisé que deux suppléments doivent ainsi bénéficier à notre Commune :
  - » le premier d'un montant TTC de 100.000.- € s'agissant de la passerelle de la Bruche (réalisation de travaux de sondages géotechniques et appel d'offre supérieur à l'estimation initiale des travaux) ;
  - » le second d'un montant TTC de 120.000.- € pour financer la structure de chaussée de la Rue de Wolfisheim ;
- nommé, dans le cadre de la prochaine campagne de recensement de la population, un agent coordonnateur de l'enquête et créé sept postes d'agents recenseurs vacataires ; la rémunération desdits intervenants a également été validée.



## Point de situation de la fibre optique à Holtzheim

Débuté l'automne dernier, le déploiement de la fibre optique se termine. Voici le bilan fourni par Orange :

- **Adressables** (fibre dans la rue) : sur 1846 logements et locaux, 1821 sont couverts par du réseau, **ainsi 99% de la Commune est couverte par la fibre** ;
- **Raccordables** (fibre dans l'immeuble ou au pied du pavillon) : à ce jour, 1359 logements sont raccordables à la fibre sur demande, **soit 75% des logements adressés** ;
- Selon la situation et sous réserve des accords des syndics : **85% des logements collectifs et locaux sont raccordables à fin septembre 2017** ;
- **La ZA Joffre est adressée et raccordable à 100%** ;
- Des difficultés de terrain devant quelques maisons de la rue de Lingolsheim nécessitent de reprendre le génie civil sur finaliser le déploiement ;
- **90% des logements et locaux de la Commune seront éligibles à la fibre d'ici la fin de l'année.**

# Semaine de 4 jours et accueil du matin aux écoles



Le nouveau gouvernement offrait la possibilité pour les communes qui le souhaitaient de revenir à la semaine de 4 jours selon les modalités et conditions résultant du décret n° 2017-1108 du 27 juin 2017 relatif aux dérogations à l'organisation de la semaine scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires publiques.

A cet effet, l'ensemble des parties prenantes a été consulté (enseignants et ATSEM, APEEH, parents d'élèves, OPAL, nourrices, conseil municipal) et une très large majorité s'étant exprimée favorablement, le dossier a été transmis au Directeur des Services de l'Education Nationale qui a validé notre demande le 6 juillet 2017.

**À la rentrée, la Commune de HOLTZHEIM reviendra donc à la semaine de 4 jours et les nouveaux horaires seront les suivants :**

**Lundi, mardi, jeudi et vendredi : 8H15 - 11H45  
et 13H30-16H00**

ainsi que l'information a été transmise à toutes les familles concernées par voie de presse et courrier postal dès le 7 juillet dernier.

Ce retour entraîne la fin des activités NAP au vu de l'allongement de la journée et par voie de conséquence, la suppression des aides allouées par le Gouvernement pour les NAP et l'accueil du matin.

Consciente des difficultés d'organisation engendrées par les impératifs d'horaires des parents et soucieuse de faire au mieux malgré la suppression des aides, **la Commune maintient son service d'accueil du matin dès 7H45 pour les enfants scolarisés en maternelle et élémentaire et sa gratuité totale.**

## Lutte contre la pollution atmosphérique certificats « qualité de l'air »

**Dans le cadre de sa politique de protection de la qualité de l'air, l'Eurométropole de Strasbourg va appliquer la circulation différenciée en cas de pics de pollution.** Cette mesure d'urgence s'appuyant sur les vignettes Crit'Air pourra s'appliquer dans les 33 communes de l'agglomération strasbourgeoise. Souhaitant « y aller de manière progressive », l'Eurométropole se laisse deux ans pour s'adapter et éventuellement faire évoluer les contraintes. A partir de cette date, cette mesure sera systématiquement mise en œuvre au troisième jour d'alerte de pic de pollution et jusqu'à la fin de celui-ci.

L'ensemble du réseau routier des 33 communes de l'Eurométropole de Strasbourg est concerné, y compris les autoroutes et la RD 400/401, mais à l'exception des liaisons est-ouest au nord et au sud de l'agglomération. Les véhicules sont répartis en six classes environnementales identiques pour l'ensemble du territoire national. La classification dépend du type de véhicule, de sa motorisation et de la norme européenne d'émissions polluantes qu'il respecte, une classe spécifique étant réservée aux véhicules électriques ; la classification du véhicule est valable pour toute sa durée de vie. Le certificat qualité de l'air a un coût de 4,18 €, la Préfecture invite à le commander sur :

[www.certificat-air.gouv.fr](http://www.certificat-air.gouv.fr) .■



## Choix d'un prestataire dans le cadre d'un marché public

Alors qu'un grand nombre de prestataires a déjà été retenu pour la réalisation des travaux de rénovation et d'agrandissement de la Salle de la Bruche, il nous apparaissait nécessaire de rappeler les règles et obligations liées au choix desdits prestataires.

La procédure est règlementée par le Code des Marchés Publics et ne peut faire l'objet d'aucun assouplissement ou ajustement.

Une commission a été mise en place par le Conseil Municipal du 24 mars 2017 ; elle est composée de Madame le Maire et de 4 personnes membres ou non du Conseil. Elle a pour mission d'examiner les offres qui auront été faites dans le cadre de la procédure et de retenir l'entreprise qui aura répondu au mieux aux différents critères imposés, d'écarter les offres qui ne sont pas conformes aux attentes et de relancer la procédure pour les postes infructueux. Le rapport d'analyse est ensuite transmis à la Préfecture au titre du contrôle de légalité des marchés publics.

Il convient ici de préciser que cette commission n'a aucun pouvoir d'appréciation par rapport à des critères qui n'auraient pas été indiqués dans le cadre de la procédure ; ainsi et conformément aux dispositions de l'article 52 du Code sus-relaté :

*« Le marché public est attribué au soumissionnaire ou, le cas échéant, aux soumissionnaires qui ont présenté l'offre économiquement la plus avantageuse sur la base d'un ou plusieurs critères objectifs, précis et liés à l'objet du marché public ou à ses conditions d'exécution »,*

étant précisé que le même article précise que :

*« Les critères d'attribution n'ont pas pour effet de conférer une liberté de choix illimitée à l'acheteur et garantissent la possibilité d'une véritable concurrence »,*

Ainsi, la Commune n'a aucune possibilité d'attribuer un marché à une entreprise qui n'aurait pas rempli les critères retenus et qui aurait obtenu une note inférieure aux autres entreprises ayant répondu à l'appel d'offre.

Il s'agit là de règles auxquelles il ne peut absolument pas être dérogé offrant aux administrés la certitude que les sociétés retenues ne l'auront été qu'en fonction de la parfaite cohérence des prestations proposées avec celles demandées et moyennant le coût le plus avantageux et ce sans aucun clientélisme quel qu'il soit (entreprise locale, amie...).

## Fête de l'été et soirée « Flammekueche » à l'EHPAD ABRAPA Holtzheim « Les 3 Fleurs »



La fête fut belle ce 1<sup>er</sup> juillet. Les résidents ont passé une agréable soirée, entourés de leurs familles. Un accordéoniste a joué et chanté des chansons d'antan, vite reprises par le public. Un diaporama des photos de l'année a agrémenté cette fin d'après-midi.

Un grand merci aux bénévoles pour leur implication tout au long de l'année afin que ces moments de partage soient riches et réussis.

## École de musique



Comme chaque année, l'École de Musique Intercommunale Wolfisheim-Holtzheim a présenté son spectacle de fin d'année le vendredi 9 juin 2017 au cercle Saint-Laurent de Holtzheim.

Ce concert riche en instruments et ensembles divers a duré un peu plus d'une heure et s'est terminé par la remise des diplômes de fin de 1er cycle en instruments et formation musicale.

Un public nombreux s'est déplacé à cette occasion et nous en profitons pour remercier tous les participants qui ont œuvré au bon déroulement de la soirée.

Un verre de l'amitié a clôturé ce moment de convivialité.

En ce qui concerne la rentrée de l'École de Musique pour l'année scolaire 2017 – 2018, celle-ci aura lieu le lundi 2 octobre 2017.

Une plaquette d'information et d'inscription est disponible dans les deux mairies ainsi que sur les différents sites internet.

Pour tous types de renseignements le directeur, Monsieur Philippe BERGER, tiendra des permanences du 6 septembre au 27 septembre 2017, les mercredis matin :

- de 9 h à 12 h à l'Espace Marceau de Holtzheim
- de 14 h à 17 h 30 à la Mairie de Wolfisheim.

Une adresse mail est à votre disposition : [edmiwh@wolfisheim.fr](mailto:edmiwh@wolfisheim.fr)

Toute l'équipe de l'École de Musique souhaite vous retrouver nombreux à la rentrée. ■

## TRAVAUX À LA DÉCHETTERIE D'OSTWALD - LA VIGIE



A partir de septembre, la déchetterie d'Ostwald – La Vigie sera en travaux pour une durée estimée à 4 mois, l'Eurométropole de Strasbourg réalisant des travaux visant à améliorer et sécuriser la circulation des véhicules sur le site.

Durant la période des travaux, le service sera néanmoins assuré pour les voitures uniquement. Les camionnettes et les voitures avec remorque n'auront pas accès à la déchetterie, durant les travaux.

Pour éviter tout désagrément, nous vous conseillons de privilégier les 2 déchetteries les plus proches, Koenigshoffen et la Meinau ouvertes du lundi au samedi de 8h à 19h et le dimanche de 8h à 12h.

## DES GENS DU VOYAGE À HOLTZHEIM

Suite à l'arrivée inopportune des gens du voyage dans la rue d'Hangenbieten le 7 août 2017, Madame le Maire est allée à leur rencontre pour leur signifier son total désaccord avec leur installation. Ce campement illégal sur la Commune de Holtzheim a suscité des craintes auprès de la population. Or, des terrains d'accueil viabilisés sont disponibles au sein de l'Eurométropole et aménagés pour les recevoir ; c'est pourquoi la Commune n'a pas mis de moyens à disposition et a tout mis en oeuvre afin que ce campement soit levé le plus rapidement possible en demandant également au médiateur de faire le nécessaire. Le départ des gens du voyage a été constaté le 9 août. Aux dires de la Gendarmerie, c'est la fermeté de la municipalité et les dépôts de plainte des propriétaires du terrain qui ont nettement accéléré leur départ.



## Sport Energie Holtzheim – Marche Populaire du 8 Octobre 2017

L'Association « **SEH** » a le plaisir de vous convier à sa **22ème MARCHÉ POPULAIRE qui aura lieu le dimanche 8 Octobre 2017**. Cette marche est organisée sous l'égide de la Fédération Française des Sports Populaires « **FFSP** ». Tout un chacun peut y participer en découvrant les environs de HOLTZHEIM et en marchant 5, 10 ou 20 KM en individuel ou en groupe.

Il suffit de se présenter entre 7h et 14h à la Salle de la Bruche pour y retirer sa carte de participation et prendre connaissance de l'itinéraire.

Tous les sympathisants qui ne peuvent plus faire cet effort, pourront se retrouver à partir de 11h30 pour la partie conviviale autour d'un jambon à l'os.

Toutes les informations concernant le calendrier de l'ensemble des marches ou la Fédération Française des Sports Populaires se trouvent sur le site : [www.ffsp.fr](http://www.ffsp.fr)

Pour les questions relatives à cette marche, ou si vous souhaitez tout simplement rejoindre notre Association, ou vous rendre utile pour la journée du 8 Octobre 2017, vous pouvez contacter son président, Jean-Marie BILLMANN par Email [bjmarie@free.fr](mailto:bjmarie@free.fr) ou téléphone **03 88 78 07 22**.

## Agrandissement de l'aire de jeux du Parc Municipal

L'aire de jeux située sur le parc de la Bruche, entre le pont et les étangs de pêche s'agrandit et se rénove.

Cette aire de jeux, en travaux depuis plusieurs semaines, est réouverte depuis la fin juillet. Divers jeux (toboggan, agrès à bascule ou d'équilibre) ont été ajoutés ainsi que des protections au sol appropriées.

Les clôtures ont été remplacées et déplacées pour permettre un triplement de la surface de cette aire. Cette phase d'agrandissement était nécessaire pour que les familles s'y sentent mieux et s'approprient encore plus cet endroit idéalement situé. D'autres compléments suivront dans les années à venir. ■



### BLOC-NOTES

**Attention, la déchetterie déménage  
durant les travaux d'extension de  
la salle de la Bruche**

#### DÉCHETTERIE MOBILE

Ancienne déchetterie rue de  
Hangenbieten :

- Samedi 9 septembre 9h à 17h
- Lundi 9 octobre 11h à 19h

#### DÉCHETTERIE VERTE

Ancienne déchetterie rue de  
Hangenbieten :

- Vendredi 29 septembre 14h à 19h
- Mercredi 25 octobre 14h à 19h

**Le Holtzemer s'adresse à toutes les associations  
qui souhaitent y voir figurer leurs messages et actualités.**

N'hésitez pas à contacter la mairie par courriel :  
[mairie@holtzheim.fr](mailto:mairie@holtzheim.fr)

Les services au quotidien entre holtzheimois :  
[www.holtze-services.fr](http://www.holtze-services.fr)

Les actualités et photos sur Facebook :  
[www.facebook.com/holtzheim](http://www.facebook.com/holtzheim)

Les vidéos sur Youtube :  
[www.youtube.com/c/holtzheim](http://www.youtube.com/c/holtzheim)

Les manifestations dans les DNA :  
[www.dna.fr/pour-sortir/Loisir/Alsace/Bas-rhin/Holtzheim](http://www.dna.fr/pour-sortir/Loisir/Alsace/Bas-rhin/Holtzheim)

La newsletter régulière en vous inscrivant sur notre site :  
[www.holtzheim.fr](http://www.holtzheim.fr)



## Troubles de voisinage : réglementation en termes de bruit

### LE MOT DU POLICIER MUNICIPAL

Les nuisances sonores liées aux bruits de comportement peuvent être sanctionnés dès lors qu'ils troublent de manière anormale le voisinage, de jour comme de nuit.

Les bruits de comportement sont tous les bruits provoqués de jour comme de nuit :

- par un individu locataire, propriétaire ou occupant (cri, talons, chant...);
- par une chose (instrument de musique, chaîne hi-fi, outil de bricolage, pétard et feu d'artifice, pompe à chaleur, éolienne, électroménager...)
- par un animal (abolements...).

Pour être sanctionné, l'auteur du tapage doit toutefois être conscient du trouble qu'il engendre, sans prendre les mesures pour y remédier.

**En journée**, le bruit peut causer un trouble anormal de voisinage dès lors qu'il est répétitif, intensif ou qu'il dure dans le temps.

**La nuit**, lorsque que ces bruits sont commis entre 22 h et 7h, on parle de tapage nocturne, étant ici précisé que l'infraction pour tapage nocturne peut être constatée et sanctionnée alors même que les notions de répétition, d'intensité et de durée susvisées n'auraient pas lieu.

Vous pouvez faire appel aux forces de l'ordre (gendarmerie, police municipale) pour faire constater le trouble.

#### Sanctions :

Une amende forfaitaire peut alors être infligée à l'auteur du trouble (de 45.- € à 180.- € en fonction du délai de paiement).

Il convient ici de rappeler qu'une personne :

- qui serait victime de multiples menaces ou insultes pour de faux motifs de nuisances

sonores peut également porter plainte pour harcèlement ;

- qui prévient à tort la police ou la gendarmerie pour des faits de nuisances sonores risque également une condamnation pour dénonciation calomnieuse.

Dans tous les cas, il est recommandé successivement :

- de s'entretenir avec l'auteur du bruit pour l'informer des désagréments ;
- d'adresser à l'auteur du bruit un courrier simple, puis recommandé avec avis de réception si la gêne persiste ;
- de recourir à une tierce personne pour tenter de régler le conflit (le syndic de copropriété, un conciliateur de justice ou la police municipale) ;
- de faire appel à un huissier si les nuisances se répètent pour établir un ou plusieurs constats en vue d'un éventuel recours contentieux.

Rappelons également qu'un arrêté du Maire spécifie un certain nombre de modalités concernant les nuisances sonores ; ainsi les activités de loisirs (bricolage, jardinage) exercées par des particuliers à l'aide d'outils, d'appareils ou d'instruments tels que tondeuses à gazon à moteur thermique, tronçonneuses, perceuse, raboteuses, scies mécaniques ne devront pas porter atteinte à la tranquillité du voisinage par la durée, la répétition ou l'intensité du bruit occasionné et ne pourront être pratiquées qu'aux jours et horaires suivants :

- Les jours ouvrables de 7h à 20h ;
- Le samedi de 7h à 13 h et de 15h à 20 h ;
- Le dimanche et jours fériés de 9h à 12h.

# ÉTAT CIVIL

## NAISSANCES

|                       |                 |
|-----------------------|-----------------|
| Margaux WEIL          | 2 juin 2017     |
| Yassin BOUTIBA        | 10 juin 2017    |
| Elza AYDEMIR          | 15 juin 2017    |
| Tom GERARD            | 15 juin 2017    |
| Eymen SAHIN           | 28 juin 2017    |
| Tiziano BARILE PICARD | 6 juillet 2017  |
| Elisa WERNERT         | 14 juillet 2017 |
| Romane KRITEL         | 26 juillet 2017 |

## DÉCÈS

|                   |                 |
|-------------------|-----------------|
| Charles LIBS      | 23 juillet 2017 |
| Christiane HERING | 27 juillet 2017 |

## GRANDS ANNIVERSAIRES

|                  |                 |        |
|------------------|-----------------|--------|
| Hélène HEYD      | 7 juillet 2017  | 80 ans |
| Rosa VELTEN      | 20 juillet 2017 | 80 ans |
| Germaine DURST   | 1er août 2017   | 85 ans |
| Suzanne KLIPFEL  | 9 juillet 2017  | 90 ans |
| Marguerite KUNTZ | 12 juillet 2017 | 98 ans |

Nos fichiers sont le résultat du croisement des listes électorales, des registres de naissance et de mariage. Le fichier de population n'étant pas forcément à jour, **nous invitons les familles qui fêtent un grand anniversaire en 2017, à se faire connaître** au secrétariat de la mairie.

## MARIAGES

|                                   |                 |
|-----------------------------------|-----------------|
| Vianney LAFORCE et Lidia CONDEMI  | 30 juin 2017    |
| Loïc CULLY et Tanya MARTINET      | 28 juillet 2017 |
| Aurore MONGEL & Julien NICOLARDOT | 12 août 2017    |

## NOCES D'OR

|                                            |              |
|--------------------------------------------|--------------|
| Jean-Jacques FOSSURIER et Laurence HAERREL | 5 août 2017  |
| André HERREL et Jeannine MULLER            | 18 août 2017 |

## NOCES D'ORCHIDÉE

|                                  |              |
|----------------------------------|--------------|
| Roger LEGIN et Christiane WILLER | 10 août 2017 |
|----------------------------------|--------------|

## NOCES DE DIAMANT

|                            |             |
|----------------------------|-------------|
| René WEYL et Denise SPEICH | 2 août 2017 |
|----------------------------|-------------|



## ANIMATIONS de la médiathèque

### Septembre 2017

**Exposition des tableaux** des participants au concours de dessin **ATA'toile** sur le thème de la bienveillance du **mardi 5 au samedi 16 septembre**.

### Mercredi 13 à 15h

Atelier autour de la rentrée des classes proposé par Aline Weiss et Christiane Broger.

### Mercredi 20 à 10h30

Contes et histoires pour nos bébés lecteurs avec un tapis de lecture « La forêt ».

### Vendredi 22 à 18h00

Inauguration de l'exposition « Peinture et paix » avec Auguste Haessler, peintre.

### Mercredi 27 à 15h

« Ciné-jeune » dans l'auditorium.

### Octobre 2017

#### Mercredi 4 à 15h

Atelier déco animé par Aline et Christiane – À partir de 5 ans – sur inscription.

#### Mercredi 11 à 10h30

Contes et histoires pour nos bébés lecteurs « L'ogre, le loup, la petite fille et le gâteau ».

#### Mercredi 11 à 15h

Visite commentée de l'exposition de peinture sur la paix par Auguste Haessler : <http://levurelitteraire.com/auguste-haessler>

### Mercredi 18 à 15h

Dans le cadre du Festival du Conte, accueil de Léa Pellerin pour un spectacle enfant « Garam Massala » à partir de 5 ans. Entrée libre sur inscription.

### Mardi 24 à 14h

Café aux livres : apportez vos coups de cœur, nous vous parlerons des nôtres, un échange convivial autour d'un café !

### Mercredi 25 à 15h00

Atelier BD avec Florian Poirier, «...à vous d'imaginer la case suivante...», conseils et petites astuces, un atelier ludique à partir de 6 ans. Sur inscription.

**Initiation aux échecs tous les mercredis à 15h**



*Défilé aux Lampions du 13 juillet*



*Fête de la G.R. Vegesia*

# RÉTOUR SUR L'ÉTÉ



*Tournoi de Foot des jeunes*



*Fête de la musique*



*Sortie Ete Jeunes*



*Messti*



*Fête de l'école de Musique*

# Calendrier des MANIFESTATIONS

|           |                   |                                                                                |                  |                    |
|-----------|-------------------|--------------------------------------------------------------------------------|------------------|--------------------|
| SEPTEMBRE | Samedi 9 à 20h    | Concert de Yvan Dantzer Dr Mojo & The Black Stars – Blues Rock – British Blues | Comité des fêtes | Auditorium Marceau |
|           | Samedi 9 à 20h    | Holtzheim - Maubeuge                                                           | Vogesia basket   | Salle de la Bruche |
|           | Vendredi 15 à 20h | Projection cinéma gratuite du film « Il était temps » - Romance - 2013         | Commune          | Auditorium Marceau |
|           | Samedi 23 à 20h   | Concert de Jewly - Rock Blues au Féminin                                       | Comité des fêtes | Auditorium Marceau |
|           | Samedi 30 à 20h   | Holtzheim - Kaysersberg                                                        | Vogesia basket   | Salle de la Bruche |

|         |                   |                                                                                                            |                  |                    |
|---------|-------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------|--------------------|
| OCTOBRE | Dimanche 8 dès 7h | Marche populaire 5, 10, 20km. Repas dès 11h30                                                              | SEH              | Salle de la Bruche |
|         | Samedi 14 à 20h   | Concert de Magalie Sarah et Miguel Ruiz - Chanson française, Rumba, Jazz Manouche                          | Comité des fêtes | Auditorium Marceau |
|         | Samedi 14 à 20h   | Holtzheim – W.O.S.B                                                                                        | Vogesia basket   | Salle de la Bruche |
|         | Jeudi 12 à 20h    | Conférence « Du Bigbang à la vie sensible : une histoire extraordinaire », animée par le Pr Richard Welter | Commune          | Auditorium Marceau |
|         | Vendredi 20 à 20h | Projection cinéma gratuite du film « Avant toi » - Drame, romance - 2016                                   | Commune          | Auditorium Marceau |

## L'AMICALE DES AÎNÉS

### SEPTEMBRE 2017

Mercredi 13 à 13h30

Caracalla. Départ rue de la Bruche. Sur inscription \*

Jeudi 14 de 15h à 17h30

Kafé krensel - jeux de société, cartes, etc...

Salle Beethoven, salle de la Bruche

Jeudi 21 de 10h à 19h

Sortie à la Ferme Auberge du Grand Ballon. Départ rue de la Bruche et place du Lieutenant Lespagnol en autocar. Repas marcaire : Tourte et crudités- roïgebradeldi, viande fumée, salade verte et dessert au choix. Prix par personne : 51 € (base 30 personnes). Sur inscription avant le 10/09 \*

### OCTOBRE 2017

Mercredi 11 à 13h30

Caracalla. Départ rue de la Bruche. Sur inscription \*

Jeudi 12 de 14h30 à 18h

Thé dansant. Hall salle de la Bruche (au plateau)

Jeudi 26 de 11h à 18h30

Sortie à Birkenwald. Départ rue de la Bruche et place du Lieutenant Lespagnol en autocar

Repas : Pot au Feu. Prix par personne : 48 € (base 30 personnes). Sur inscription avant le 15/10 \*

(\* ) Inscription : Mme Marthe REEB, 03.88.78.23.29 (messagerie), Mme Marlyse BISCHOFF : 06.72.81.72.81 ou à la mairie